

# VANDELAINVILLE

## La Croix sur le chemin rural de GORZE

### dite « La Croix Cassée »

Par Sandrine PELLERIN-MARGUERITTE

Cette croix est celle sur laquelle nous avons le moins d'information.

Pour rappel, l'article NOS VILLAGES LORRAINS en page 4415 indique peu de chose sur cette croix :

« 5 - *Elément de croix de chemin dite de « Croix Cassée », sur le chemin rural de GORZE, au nord du cimetière.*

*Seuls subsistent le piédestal rectangulaire, en calcaire, et un fragment du dé. 1<sup>ère</sup> moitié 19<sup>ème</sup> Siècle ? ».*

Géographiquement, la croix se trouve à environs 285 mètres d'altitude, les coordonnées GPS indiquent 49°1'26'' N / 5°58'32''E.

Elle se trouve sur le chemin qui monte la forêt de VANDELAINVILLE vers GORZE.

On se trouve dans la section communale A. Elle est implantée sur la parcelle cadastrée n° 29 au lieu-dit La Taye, écrit en 1826 « LA TAIE ». Elle se trouve juste au-dessus des limites des sections B et C.

Contrairement aux autres croix, il n'y avait pas de photo pour celle-ci dans l'article. Techniquement, il ne reste que le socle sans sa face et un petit morceau du dé. C'est la moins bien conservée de toutes celles du village. Le socle est posé sur un emmarchement qui servait probablement à compenser la pente du terrain. Un emmarchement d'une ou plusieurs marches sous le socle pouvait aussi contribuer à donner plus de « monumentalité » à l'ouvrage.



Assez rare, le socle accueille un « dé » rond avec une moulure mais on n'y relève aucune inscription ou motif. Ceci est assez rare car

sur la Commune, tous les dés sont en base carrée. Aucun indice ne permet de deviner comment était la croix montée

sur cette base. Il est probable que le fut partait directement de cette base. Il aurait d'ailleurs pu être tant en pierre qu'en bois.

Sur le dessus du socle appelé aussi table, on remarque des marques gravées en forme de carrés barrés et le joint entre les deux morceaux constituant le dessus du socle.



Alors qu'il n'en est pas fait mention dans l'ancien article, la face orientée vers le chemin de GORZE du socle disposait une inscription.



Cette face de la croix a été récupérée par un habitant du village dans les années 90. Il l'avait trouvée en plusieurs morceaux. Plus tard, elle a été donnée à un autre habitant qui l'a restaurée. Il manquait alors un angle que ce dernier a retrouvé près du tas de gravas à l'entrée du bois sur le site de l'ancienne décharge de gravas.

La plaque de la face du socle comprenait une inscription :

« O VOUS TOUS QUI PASSEZ VOYEZ S'IL Y A  
DOULEUR COMPARABLE A LA MIENNE.  
J'AI NOURRI ET ELEVE DES ENFANS. ILS M'ONT  
MEPRISEE ET M'ONT RENDUS LE MAL POUR LE  
BIEN. PARDONNEZ LEUR MON PERE CAR ILS NE  
SAVENT CE QU'ILS FONT.  
AL. »

Le texte est inspiré du discours des sept dernières paroles de Jésus Christ issues du Nouveau Testament. Elles se retrouvent dans les quatre évangiles.

Le Vendredi Saint est le jour où l'Eglise commémore la mort du Christ sur une croix. Ces mots sont repris dans les textes de la méditation au pied de la croix. Le texte reprend la première des sept paroles « Pardonne leur car ils ne savent pas ce qu'ils font ». Ce sont les premiers mots de Jésus Christ sur la croix.

Le texte est rédigé au féminin, il est noté « méprisée ». Il est possible que cela soit une faute. Aussi, on peut en conclure plus simplement qu'il s'agit d'une femme et plus exactement d'une mère : elle se confie, elle met des mots sur sa souffrance. Ce type de texte était fréquent sur les croix de chemin. Ce serait alors probablement lié à l'événement particulier d'une famille. On ne peut que faire des suppositions en l'espèce.

Une définition du verbe « nourrir » dans le « dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux » de 1704 fait référence aux proverbes avec la formulation suivante : « *se dit proverbiallement en ces phrases : ...On dit aussi, qu'on a nourri un serpent dans son sein, quand on a élevé un ingrat, qui rend le mal pour le bien, qui tâche à perdre son bienfaiteur* ». Si le message est personnel, il est alors des plus explicites. On sait que des croix pouvaient être érigées pour commémorer des événements familiaux heureux mais aussi à l'occasion d'événements plus tristes comme le deuil ou un accident.

Se pose la question de savoir qui a voulu laisser ce message à la postérité.

Il faudrait avant tout savoir quand la croix a été érigée. En 1823 au plan d'alignement et en 1826 au cadastre, la croix n'est pas mentionnée. Celles existantes sont bien indiquées. Elle est donc postérieure à l'établissement de ces documents. Seule certitude, elle date du 19<sup>ème</sup> siècle car elle apparaît plus tard sur les cadastres.

Quant à ses propriétaires, les informations connues nous apprennent qu'au courant du 19<sup>ème</sup> siècle, la parcelle A n° 29 est un temps la propriété de François Prosper BRIQUE. Elle est classée au cadastre de 1826 en catégorie de « Bois ». Elle est classée en « Taillis simple » aujourd'hui. Plus tard, en 1907, François Edouard LAMARRE est propriétaire des parcelles 29, 30 et 31 de la section A.

Nous ne connaissons pas encore les propriétaires successifs sur cette période.

Le mystère reste entier sur quand a été édifée cette croix et qui a voulu laisser ce message.

Un travail de recherches pour les futures nouvelles archives départementales.

Sandrine PELLERIN-  
MARGUERITTE

Références :

<https://books.google.fr> :

Dictionnaire universel  
françois et latin  
vulgairement appelé  
dictionnaire de Trévoux »  
de 1704

